



# 5 avantages du Plan de Mobilité à Vélo

*pour les employeurs*



Réduire l'empreinte carbone de l'entreprise.



Respecter les engagements sociaux et environnementaux de l'entreprise.



Réduire les coûts de déplacement et d'entretien des véhicules.



Améliorer l'image de l'entreprise en tant qu'acteur responsable et engagé.



Augmenter la productivité des employés grâce à leur meilleure santé et leur bien-être.



Suivez-nous !

Nous vous partageons les actualités et  
les conseils pour favoriser votre

# Vélotaf

(vélo + taf = le trajet domicile-travail en vélo)

**Contactez pour en  
savoir plus :**



M. Sacha VIEL



05 56 81 63 89



sacha.viel@velo-cite.org



[Velo-cite.org/velocitepro](https://velo-cite.org/velocitepro)

